

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT à partir de 18h50, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h30, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Iréna BARDINET (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER), Julie MÉNARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h30 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Valérie MARSAULT jusqu'à 18h50, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER.

Secrétaire de séance : Jean-Michel GIRAUD

Cette délibération annule et remplace la délibération n°CM20240126-008 du 26 janvier 2024, télétransmise en Préfecture des Deux-Sèvres le 31 janvier 2024 (suite à erreur matérielle).

OBJET : Réhabilitation du Chai Timores pour le projet Pignon sur Sèvre et d'un bâtiment de stockage – Demande de subvention au titre de la DETR 2024 – Préfecture des Deux-Sèvres.

Le Maire expose.

Des porteurs du projet « Pignon sur Sèvre », magasin de location/réparation vélo, guinguette et de location de canoës se sont manifestés auprès de la commune. Ils sont activement à la recherche d'un espace pouvant recevoir ce type d'activité et ont été orientés vers Echiré par le service Développement Economique de la Communauté d'Agglomération Niortaise (CAN). L'attractivité et la localisation d'Échiré les ont incité à s'installer sur le territoire communal, notamment au regard du potentiel de développement touristique (Sèvre Niortaise, Véloroute 94, Vélofrancette, châteaux classés, laiterie...) et de la disponibilité d'un bâti communal, désaffecté.

Après la présentation du projet « Pignon sur Sèvre », la municipalité a proposé aux trois entrepreneurs une parcelle communale bâtie située en bord de Sèvre. A proximité d'un vaste espace communal associatif et ludique, la commune d'Echiré n'a pas encore trouvé de destination pour ce foncier.

Depuis la crise sanitaire de 2020, le marché du cycle est en pleine expansion. Ce moyen de déplacement écologique et économique connaît une pénurie de réparateur et de revendeur de vélos.

Cette création d'activité intervient également en cohérence avec les intentions communales de développement de liaisons douces sur le territoire et de reconnexion entre le bourg et la Sèvre.

Ce projet consiste en la réhabilitation des deux bâtiments situés sur la parcelle cadastrée section AI n°37. L'un des deux bâtiments est destiné à être ouvert au public, avec la création d'un espace de location/réparation de vélos, location de canoës et d'une guinguette. Ce bâtiment sera ouvert partiellement au public avec la création :

- de l'accueil au rez-de-chaussée : magasin recevant du public ;

- d'un atelier à l'étage : réparation vélo (non public).

Le second bâtiment (Est) est destiné à un usage de stockage (canoës, vélos et matériel communal).

Par délibération du 7 juillet 2023, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par TEMIS ARCHITECTES, mandataire, domicilié à La Crèche (79260).

Au regard de la future activité de location de canoës, un accès à la Sèvre sera créé sur la parcelle.

Le Maire informe l'assemblée que ce projet à Échiré peut faire l'objet de demandes de subventions auprès de l'État (au titre de la DETR 2024 et du FONDS VERT 2024) et du Département des Deux-Sèvres (au titre du Contrat Ambition Deux-Sèvres « Tourisme et loisirs nautiques »).

Le Maire présente à l'assemblée le dossier et le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un coût estimatif prévisionnel de 404 294,75 € HT, comme suit :

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	En Euros	Recettes	En Euros
1/ Magasin			
- Gros œuvre	60 580,99	■ Financements publics ■ État (précisez le ministère ou programme) : - DETR 2024 « 5.1- Construire et réhabiliter les édifices communaux ou intercommunaux » - FONDS VERT 2024 Axe 3 « Recyclage foncier »	
- Charpente - Couverture	28 518,58		
- Menuiserie	63 669,30		
- Travaux intérieurs	2 828,25		
- Fluides	2 002,88		
TOTAL HT	157 600,00		
2/ Bâtiment de stockage			
- Gros œuvre	32 069,75		
- Charpente – Couverture	80 015,16		121 288
- Menuiserie	19 022,50		
- Fluides	6 992,59		
TOTAL HT	138 100,00		177 081
3/ Aménagement accès rivière	35 000,00		
4/ Honoraires et frais divers estimés		■ Département (précisez le programme) : - Contrat Ambition Deux-Sèvres 2022-2028 « Tourisme et loisirs nautiques »	
- Honoraires maîtrise d'œuvre Magasin	16 154,00		
- Honoraires maîtrise d'œuvre Bâtiment de stockage	14 155,25		
- Levé topographique	595,50		
- Etude de sol	3 750,00		
- Diagnostic technique	6 940,00		
- Mission CT	5 000,00		
- Mission SPS	2 000,00		
- Raccordement réseaux	15 000,00		
TOTAL HT	63 594,75		25 000
5/ Dépenses imprévues	10 000,00		
			S/Total = 323 369,00
Total HT	404 294,75	■ Autofinancement, précisez : ■ Commune d'Echiré	80 925,75
TVA	80 858,95		
TOTAL TTC	485 153,70	TOTAL HT	404 294,75

Le Maire demande au conseil municipal :

- **de l'autoriser à solliciter Madame la Préfète des Deux-Sèvres pour l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) programmation 2024, Catégorie 5 « Aménager et entretenir les équipements du patrimoine communal ou intercommunal » / Rubrique 5.1 « Construire ou réhabiliter les édifices communaux et intercommunaux », pour la réhabilitation du Chai Timores pour le projet Pignon sur Sèvre et d'un bâtiment de stockage à Echiré ;**
- **d'approuver le dossier présenté et le plan de financement prévisionnel de l'opération ;**
- **de l'autoriser à signer le dossier de demande de subvention correspondant et tous documents afférents.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 26 janvier 2024

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel GIRAUD

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 28 FEV. 2024

Notifié ou publié le : 28 FEV. 2024